ÉDUCATION 325

pour aîder les adultes des territoires à développer au maximum leurs aptitudes et à rendre leur vie plus significative et plus confortable à une époque où la technologie évolue sans cesse.

Les programmes de formation professionnelle, y compris les programmes d'apprentissage, préparent à un emploi salarié ou autonome. L'apprentissage demeure le moyen le plus efficace pour former des gens de métier; les métiers manuels s'apprennent en cours d'emploi, l'apprenti étant suivi de près de façon à s'assurer qu'il acquiert de l'expérience dans tous les aspects de son métier. De plus, il reçoit chaque année six à huit semaines de formation

théorique à plein temps.

Pour ce qui est du programme d'enseignement universitaire dans le Nord, il faudra longtemps avant qu'il prenne de l'envergure. L'Université de la Saskatchewan dispense actuellement des cours à son centre de recherches à Rankin Inlet, et l'Université de l'Alberta a étendu son programme jusque dans la région de Mackenzie, offrant des cours à Fort Smith, Yellowknife et Inuvik. En 1971, le premier médecin esquimau a reçu son diplôme de l'Université du Manitoba et les premiers pilotes d'hélicoptère esquimaux ont terminé leur formation.

7.2.5 Financement de l'enseignement

Le montant total consacré à l'enseignement au Canada en 1970 s'est élevé à 7.409 millions de dollars. 24% provenant des gouvernements locaux, 57% des gouvernements provinciaux. 11% du gouvernement fédéral et le reste, 8%, des droits et autres sources.

Enseignement aux niveaux local et provincial. L'ampleur du secteur de l'enseignement primaire et secondaire apparaît très clairement lorsqu'elle est exprimée en dollars. En 1969 et 1970, les dépenses totales à ce niveau se sont chiffrées à 4,263 et 4.805 millions de dollars respectivement, soit plus de 65% du total des dépenses au titre de l'enseignement pour tout le Canada. En 1970, elles représentaient une augmentation de 72% sur les 2,791 millions dépensés en 1966 et elles étaient au-delà de trois fois et demie plus considérables que celles

déclarées dix ans plus tôt.

La gestion même des écoles publiques primaires et secondaires incombe aux conseils scolaires locaux, élus ou nommés, qui fixent les budgets et par conséquent le montant des taxes scolaires. Le plus souvent, ces taxes sont perçues par les municipalités pour le compte des conseils; toutefois, dans les régions où il n'existe pas d'organisation municipale, les conseils sont habilités à percevoir les taxes scolaires. En 1970, les gouvernements locaux ont assumés 46% du coût de gestion des écoles publiques, les gouvernements provinciaux 52% et le reste a été couvert par diverses autres sources. Les frais de scolarité, sauf à Terre-Neuve où ils constituent presque 2% des recettes totales, représentent moins de 1%. Quatre provinces, la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse, versent des subventions de fonctionnement suivant une formule de péréquation et assurent ainsi au moins un niveau minimal d'éducation sur tout leur territoire. La norme est déterminée soit en fonction d'un certain montant par élève, soit à partir d'une échelle établie des salaires des enseignants compte tenu du rapport fixé enseignant-élève, soit selon une formule mixte.

A Terre-Neuve, où il n'y a guère d'organisation municipale en dehors de certains grands centres, il existe trois zones distinctes d'imposition scolaire. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, où il n'y a aucune organisation municipale sauf à Charlottetown et Summerside, les conseils scolaires imposent et perçoivent des taxes foncières et de capitation mais la province prend à sa charge environ les deux tiers des frais de fonctionnement. L'Ontario et la Saskatchewan ont recours à diverses subventions de péréquation et d'encouragement. Le ler janvier 1967, le gouvernement du Nouveau-Brunswick instituait un Programme d'égalité des chances en vertu duquel il assume l'entière responsabilité de l'enseignement public et d'autres services sociaux. C'est ainsi que les deux années suivantes, 98 et 99% respectivement des recettes consacrées à l'enseignement public provenaient des impôts provinciaux (impôt foncier et taxe de vente); le reste provenait de sources diverses. La plupart des provinces accordent des subventions pour la construction et l'équipement des locaux scolaires, créent des caisses de prêts, garantissent des

obligations et aident à les vendre.

La création d'un système de déclaration financière assurant la comparabilité entre les provinces et l'actualité des données n'a pas été facile. Cependant, la situation a évolué et il est maintenant possible d'obtenir pour chaque province des données assez précises sur le coût par élève au niveau primaire-secondaire. Les différences entre les méthodes de comptabilité créent certes des difficultés, mais en général elles ne sont pas insurmontables. Il ne faut pas